



Centre Hospitalier
Rives de Seine

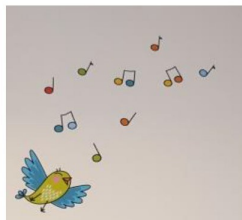
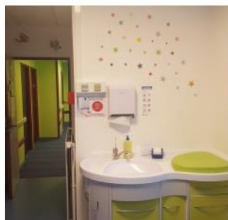
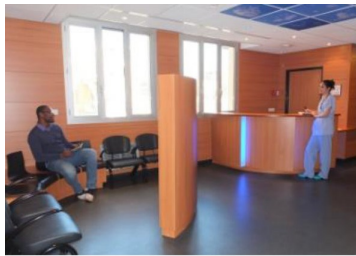


LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue à la maternité



Pôle Femme-Enfant
Service de Gynécologie-Obstétrique
Unité de maternité
36 boulevard du Général Leclerc - BP 79
92205 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex



SOMMAIRE

3 Les équipes

4 Quand et où venir aux urgences pendant la grossesse ?

5 Que devez-vous apporter pour l'accouchement ?

6 Votre accueil en Maternité

7 Votre trousseau pendant le séjour à la maternité

8 Quelques informations pendant votre hospitalisation

11 Préparez déjà votre sortie - Notes personnelles

14 Coordonnées utiles

15 Le confort et la sécurité de nos patientes sont nos priorités

16 Accès au site de Neuilly

L'équipe de la maternité vous souhaite la bienvenue

Vous trouverez dans ce livret quelques informations utiles

L'équipe médicale

Dr Laure-Marie BONTOUX
Cheffe de service

Gynécologues-obstétriciens

Dr Morgane VALENTIN
Responsable du diagnostic anténatal

Dr Sophie CARREZ
Responsable de l'unité de chirurgie gynécologique et orthogénie

Dr Mehdi BEN NASR
Dr Giulia BENEDETTO
Dr Jean-Benoît BREST
Dr Wahiba HAMMIDECHE
Dr Claire LE GAL
Dr Georges RAMEH

Médecins

Dr Marina BECHARD
Dr Jérôme FOMMARTY
Echographie

Dr Kamel KECHABTIA
Radiologie interventionnelle

Dr Véronique KESSELER
Psychiatre

Dr Olivier POUJADE
Chirurgie gynécologique

Dr Yasser ISSILAME
Gynécologie médicale

Pédiatres

Dr Rachida AKIL
Dr Anne FICHTER

Anesthésistes

Dr Marion ANDREOLETTI
Chef de pôle - chef de service d'anesthésie et son équipe

L'équipe de sages-femmes

L'équipe d'encadrement
Mme Florence BOMBLED
Sage-femme coordonnatrice en maïeutique
Consultations de gynécologie-obstétrique

Mme Ahlem BOUNDAOUI
Sage-femme coordinatrice
Grossesses à haut risque et suites de couche

Mme Nathalie BLASCO
Sage-femme coordinatrice
Salles de naissances et urgences obstétricales

Les psychologues

Mme Sidonie DEVOYON
Mme Anémone NEUKIRCH

L'assistante sociale

Mme Gaëlle REVAILLER

Les diététiciennes-nutritionnistes

Mme Magali BECHU-CLOAREC
Mme Inès LEBLANC

L'équipe soignante

puéricultrices, infirmières, aides-soignantes, auxiliaires de puériculture

Les secrétaires médicales

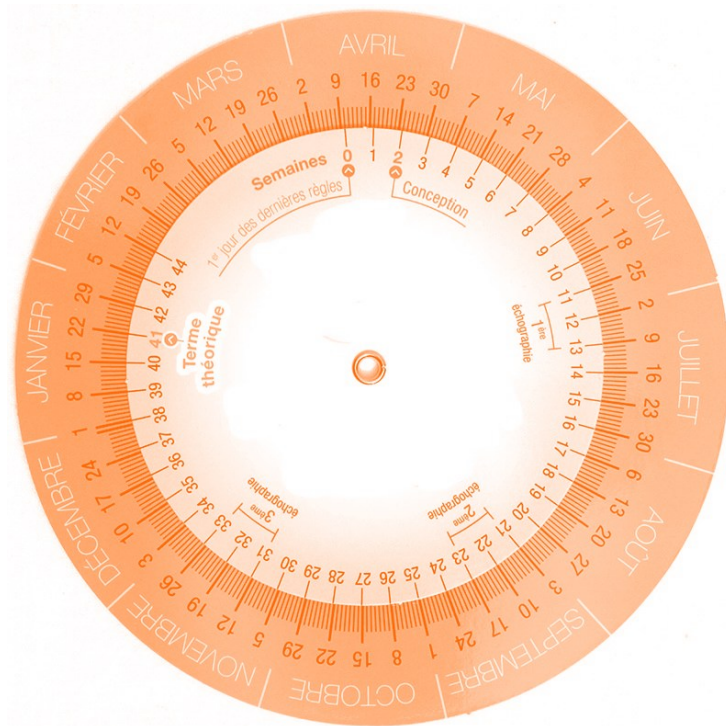
Les agents de services hospitaliers

Nous pouvons également accueillir des étudiants sages-femmes, puéricultrices, infirmier(e)s et auxiliaires de puériculture en formation.



QUAND ET OÙ VENIR AUX URGENCES PENDANT LA GROSSESSE ?

Une équipe médicale (sages-femmes et médecins) est présente 24h/24.



Avant 5 mois de grossesse (23 semaines d'aménorrhée)

Vous serez prise en charge par l'équipe médicale de gynécologie-obstétrique au sein des urgences générales. (Accès par le 58 boulevard d'Argenson à Neuilly-sur-Seine)

A partir du 5^{ème} mois de grossesse (23 semaines d'aménorrhée)

**Présentez-vous
aux « urgences maternité »
au 2^{ème} étage
en salles de naissances.
Il n'est pas nécessaire
de téléphoner
pour vous annoncer.**

Vous devez consulter en urgence en cas de :

- Saignements au cours de la grossesse
- Douleurs abdominales, contractions
- Brûlures urinaires intenses
- Fièvre à partir de 38°C
- Diminution des mouvements du bébé
- Perte de liquide, même sans contraction
- La perte isolée du bouchon muqueux ne nécessite pas de consultation en urgence.

A partir de 40 semaines 1/2, si vous n'avez pas accouché, vous aurez une consultation avec une Sage-Femme comprenant :

- Enregistrement cardiaque fœtal (30 minutes)
- Examens du col
- Bilan sanguin si nécessaire
- Echographie (vérification de la quantité de liquide amniotique)

Elle organisera la surveillance de la fin de votre grossesse et un déclenchement sera prévu à 41+4 ou 5 jours si vous n'avez pas accouché.

QUE DEVEZ-VOUS APPORTER POUR L'ACCOUCHEMENT ?

Les pièces administratives

- Carte vitale
- Carte d'identité ou passeport



- Livret de famille ou reconnaissance anticipée faite par la mairie de votre domicile (éventuellement)
- DOCUMENTS DE LA MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE, remis en consultations prénatales, REMPLIS

Le certificat de naissance est remis aux parents lors de l'accouchement afin qu'ils puissent aller faire la déclaration à la Mairie de Neuilly-sur-Seine dans les cinq jours qui suivent (Service de l'Etat Civil - 96 avenue Achille Peretti).

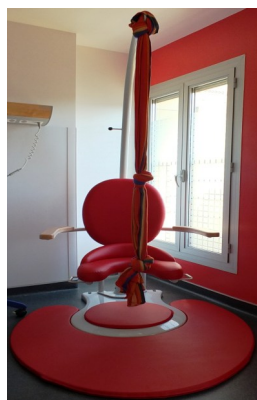


Les effets personnels

Préparez un petit sac pour votre arrivée en salle de naissances

- **Pour vous**, avec les pièces administratives demandées ci-contre :
 - Votre dossier médical de grossesse (si vous êtes suivie en ville)
 - 1 chemise de nuit (pas de pyjama) pour la sortie de la salle de naissances
 - 1 brumisateur
 - 1 livre et/ou de la musique
 - Prévoir 1 collation et 1 boisson pour votre accompagnant
- **Pour votre bébé**
 - 1 body
 - 1 brassière chaude (en lainage ou molleton)
 - 1 pyjama
 - Des chaussettes ou chaussons
 - 1 bonnet
 - 1 turbulette taille 0 à 3 mois (obligatoire)

VOTRE ACCUEIL EN MATERNITÉ



Selon le stade du travail, vous pourrez bénéficier de soins dans une chambre de pré-travail confortable et équipée pour favoriser la mobilisation avant d'entrer en salle de naissances (ballon, chaise de mobilisation, baignoire).

En salle de naissances

- Vous serez reçue à votre arrivée par la sage-femme d'urgence, puis par la sage-femme de salle.
- Vous rencontrerez les médecins : anesthésistes, obstétriciens et/ou pédiatres si cela est nécessaire.
- **En salle de naissances, une seule et même personne de votre choix est autorisée à vous accompagner.** Il n'y a pas de substitution possible.
- Toutes nos salles de naissances sont adaptables à une prise en charge physiologique.
- Vous resterez deux heures après votre accouchement en salle de naissances, où vous serez surveillée avec votre bébé.
- La première alimentation de votre bébé sera alors proposée.

Dans le service d'hospitalisation

Quatre équipes bien distinctes s'occuperont de vous à chaque étape de votre séjour et vous accueilleront dès les premiers instants ; elles vous informeront, vous conseilleront, prendront en charge votre grossesse, votre accouchement et les suites de couches :

- Les sages-femmes pour votre prise en charge médicale en collaboration avec les médecins.
- Les infirmières et aides-soignantes pour vos soins, un soutien quotidien.
- Les pédiatres, puéricultrices et auxiliaires de puériculture pour le suivi médical, les soins et le confort de votre bébé.
- Les agents des services hospitaliers et aides-soignantes assurent l'hygiène du service et la distribution des repas.

Visites en maternité

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes et les horaires (Cf. P9)

VOTRE TROUSSEAU PENDANT LE SÉJOUR À LA MATERNITÉ

Pour le bébé (été comme hiver)

Les vêtements seront adaptés selon la saison.

- 6 bodies
- 6 à 8 pyjamas
- 2 paires de petites chaussettes ou chaussons
- 4 brassières de laine ou autre matière chaude
- 2 bonnets
- 4 bavoirs
- 4 langes en tissus
- 2 serviettes ou capes de bain
- 1 thermomètre de bain
- 1 thermomètre électronique enfant (ni tympanique, ni frontal)
- 1 paquet de couches 2-5 Kg
- 1 turbulette taille 0 à 3 mois (obligatoire)
- 1 tenue complète pour la sortie
- 1 siège-auto "dos à la route" pour le transport du bébé (obligatoire pour tout trajet, même en taxi ou autolib') répondant à la norme R 129 (ou I-Size avec fixation Isofix)

Les produit d'hygiène pour bébé sont fournis par la maternité.



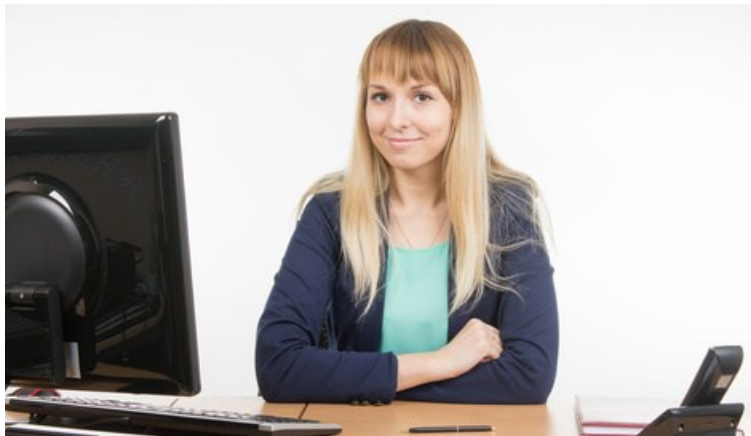
Pour la maman

- Chemise de nuit/pyjama ou tee-shirt et vêtements confortables de ville (ouverture devant si vous désirez allaiter)
- 1 (ou 2) soutien-gorge (prévoir 2 tailles supérieures à la normale, sans armature si vous désirez allaiter)
- Nécessaire de toilette (tapis de bain, gants, serviettes, gel douche, shampooing, etc.)
- Mouchoirs en papier
- Grandes culottes en coton
- Serviettes hygiéniques « post-accouchement » (+ 1 petit paquet de serviettes de modèle standard plus discrètes pour la sortie)
- 1 stylo afin de noter ce qui est nécessaire pendant votre séjour et en vue de la préparation de la sortie

QUELQUES INFORMATIONS UTILES PENDANT VOTRE HOSPITALISATION

Un livret d'accueil du CHRDS vous sera remis ; veuillez en prendre connaissance.

Admission - Entrée



Votre admission fait l'objet d'un enregistrement informatique dès votre arrivée.

Les formalités administratives se régularisent auprès du bureau des admissions situé au rez-de-chaussée du bâtiment principal.

En maternité, la patiente accouchée et ayant été suivie en consultations sur le site est identifiée par le système informatique, vous devez avoir sur vous votre carte vitale mise à jour ou tout justificatif CMU (Couverture Maladie Universelle) ou AME (Aide Médicale de l'Etat).

Si vous n'avez pas de couverture sociale, vous devez impérativement vous rendre au bureau des admissions pour la prise en charge financière.

Chambre particulière (Pas de réservation)

En fonction des disponibilités du service, vous avez la possibilité de

demander une chambre particulière ; elle fait l'objet d'une facturation complémentaire (tarifs affichés à l'entrée du service et aux consultations de gynécologie-obstétrique). Selon votre contrat, elle pourra être prise en charge par votre mutuelle ; vous aurez à avancer cette somme.

3 types de chambres :

- Chambre **sans** baignoire pour le bébé (une nurserie est à votre disposition)
- Chambre **avec** baignoire pour le bébé
- **Grande « chambre parentale » avec baignoire** pour le bébé et une possibilité d'hébergement la nuit pour votre conjoint

Le tarif de ces chambres s'applique même si votre conjoint n'a pas utilisé le lit d'appoint et/ou n'a pas consommé le(s) petit(s)-déjeuner(s).

Les conditions d'obtention d'une « chambre parentale » :

- Disponibilité d'une chambre lors de votre arrivée en salle de naissances.

Signalez votre souhait au personnel.

- Respect par votre conjoint de la **charte des parents** et des **règles de vie** dans le service.
- Signature d'un engagement à la facturation qui vous sera remis en consultation ou lors de votre arrivée en salle de naissances.
- Cette prestation comprend : 1 lit d'appoint pour votre conjoint avec le linge de lit (sans change) et son (ses) petit(s)-déjeuner(s).

Il se peut qu'en cas de forte activité, votre choix ne puisse pas être honoré durant le séjour.

Personne de confiance

Si vous êtes majeur(e), vous êtes invité(e) à désigner une personne de confiance, qui peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant.

Cette personne peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans votre décision.

Celle-ci sera consultée au cas où vous seriez hors d'état de recevoir l'information et d'exprimer votre volonté. Un formulaire vous sera remis par le service ; cette désignation écrite est révocable à tout moment.

Visites



Les visites sont restreintes au seul co-parent, autorisé à rester toute la journée et en chambre double de 8h à 22h.

- Le co-parent doit respecter les consignes données par l'équipe*.

*** Toute agression physique ou verbale à l'encontre du personnel peut donner lieu à l'appel de l'agent de sécurité et à un dépôt de plainte par l'hôpital, si nécessaire**
Article N°433-3 du Code Pénal

- Les frères et sœurs du nouveau-né sont les bienvenus de 15h à 20h, sous réserve qu'ils ne soient pas malades.

Assistante Sociale

Dédiée au Pôle Femme-Enfant, elle peut être contactée, si besoin, à votre demande auprès du personnel du service.

Psychologues

Elles sont présentes dans le service du lundi au vendredi. Vous pouvez les rencontrer tout au long de votre prise en charge : pendant votre grossesse, lors de votre hospitalisation et après, si besoin, sur demande auprès de l'équipe.

Biens et valeurs

Chaque année, malheureusement, nous constatons quelques vols.

Confiez à votre accompagnant vos objets de valeur (sac à main, bijoux, papiers, moyens de paiement, etc.).

L'hôpital est un lieu ouvert ; les biens conservés dans votre chambre restent sous votre entière responsabilité. Il est vivement recommandé de ne pas apporter des biens de valeur lors de votre hospitalisation afin d'éviter toute perte ou vol.

Si vous le souhaitez, vous (ou votre personne de confiance) avez la possibilité de déposer vos valeurs (uniquement bijoux, numéraire, moyens de paiement et valeurs mobilières) au coffre de la régie du service des admissions.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des valeurs non déposées au coffre des admissions et conservées dans votre chambre par vos soins.

Les valeurs déposées pourront être récupérées en cours de séjour ou à la sortie pendant les horaires d'ouverture du service des admissions.

Renseignez-vous auprès du service des admissions (au rez-de-chaussée).

Permission de sortie pendant l'hospitalisation

Elle peut être accordée exceptionnellement, après avis médical, et pour une raison impérative.

Les heures fixées doivent impérativement être respectées.

Heures des repas dans le service

- **Petit-déjeuner** : à partir de 8h15
- **Déjeuner** : 12h15
- **Dîner** : 18h15

A noter : vous avez la possibilité de prendre un repas pour une personne vous accompagnant, au self-service du personnel situé au 6^{ème} étage. Il est accessible tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés. Un ticket « accompagnant » est à acheter au bureau des admissions (Cf. les modalités affichées à l'entrée du service).

Notre prestataire restauration vous propose plus de choix de plats et une amélioration de la qualité des produits grâce à l'offre « Maternéa »

Téléphone

Pour être appelée de l'extérieur, vous devez transmettre à vos interlocuteurs le numéro indiqué au-dessus de votre lit.

Télévision

Pour bénéficier de cette prestation, vous devez souscrire un abonnement pour un ou plusieurs jours via un serveur vocal interactif à partir du poste téléphonique de votre chambre (appel gratuit). **Le paiement s'effectue uniquement par carte bancaire.**

Télévision

Vous retrouverez les modalités d'abonnement et d'utilisation sur la fiche plastifiée déposée sur votre chevet

Bibliothèque

Les bibliothécaires bénévoles passent régulièrement dans les chambres pour vous proposer des livres.

Distributeurs automatiques

Des distributeurs de sandwiches, confiseries, boissons froides et chaudes sont situés dans le hall d'accueil de l'hôpital (rez-de-chaussée).

Fleurs

Par mesure d'hygiène, les plantes et les fleurs (coupées, piquées sur mousse ou en pot) ne sont pas admises dans le service.

PRÉPAREZ DÉJÀ VOTRE SORTIE

La sortie a lieu 3 jours après un accouchement par voie basse et 4 jours après une césarienne.

Au cours de votre grossesse, il est souhaitable de vous rapprocher d'une sage-femme libérale, afin que celle-ci puisse assurer votre suivi et celui de votre bébé après votre sortie.

Les sorties ont généralement lieu dans la matinée et sont validées le matin même.


La durée du séjour pourra être allongée, sur décision médicale, en fonction de votre état ou de celui de votre bébé, même à la dernière minute.

Une sortie précoce peut également être envisagée.

La sortie précoce

La sortie dite « précoce » a lieu **2 jours après un accouchement par voie basse et 3 jours après une césarienne.**

La sortie ne peut avoir lieu que si votre bébé a **plus de 48 heures de vie avant 17h.**

 Certains motifs médicaux vont contre-indiquer une sortie précoce, ils peuvent être déjà connus, mais la plupart du temps ils sont liés à votre accouchement ou à votre bébé (faible poids de naissance, risque élevé d'ictère, etc.)

Dans le cas d'une sortie précoce, il est **indispensable** que vous soyez en contact avec une sage-femme libérale **avant même votre accouchement**, afin que celle-ci puisse prendre le relais de votre suivi et celui de votre bébé, dès le lendemain de la sortie, soit à son cabinet, soit à domicile.

Les coordonnées utiles

Sage-femme libérale

Mme/M. _____

Tél _____

Médecin traitant

Dr _____

Tél _____

Sortie - retour au domicile

- Veuillez vous rendre au bureau des admissions (rez-de-chaussée) qui mettra à jour votre dossier que nous vous remettrons lors de votre départ et pour régler le montant de la chambre particulière, le cas échéant.
- Il vous sera remis un bulletin d'hospitalisation, daté du jour de votre arrivée et de celui de votre sortie.

Les piluliers sont mis à votre disposition pour la distribution de vos médicaments et sont la propriété du service. Ils doivent être restitués au personnel le jour de votre sortie.

COORDONNEES UTILES

Secrétariat de la cheffe de service

☎ 01 40 88 61 63

Prise de rendez-vous en ligne 24h/24 - 7j/7



sur www.chrds.fr ou sur www.doctolib.fr

@ secretariat-maternite@ch-rivesdeseine.fr

Consultations de Gynécologie-Obstétrique

☎ 01 40 88 61 64

Mme BECHU-CLOAREC, Diététicienne-nutritionniste

☎ 01 40 88 60 02

Mme Inès LEBLANC, Diététicienne-nutritionniste

☎ 01 40 88 62 12

Mme DEVOYON, Psychologue

☎ 01 40 88 61 64

Mme NEUKIRCH, Psychologue

☎ 01 40 88 61 64

Mme REVAILLER, Assistante sociale

☎ 01 40 88 61 78

Le confort et la sécurité de nos patientes sont nos priorités

Vous pouvez à tout instant témoigner de votre satisfaction, mais aussi des difficultés que vous avez pu rencontrer lors du séjour.

RÉPONDRE À NOS ENQUÊTES DE SATISFACTION

Des enquêtes de satisfaction sont réalisées pour toute hospitalisation. Si vous souhaitez y participer, **vous pouvez :**

- **remplir** le questionnaire de satisfaction et de le déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet et située près de l'accueil de l'hôpital.
- **ou le compléter en ligne**



DÉCLARER UN ÉVÈNEMENT INDÉSIRABLE ASSOCIÉ AUX SOINS

Les événements indésirables associés aux soins sont des dysfonctionnements inattendus qui impactent directement le patient dans sa santé.

Si vous constatez un événement indésirable concernant votre prise en charge, vous avez plusieurs moyens de le déclarer :

- **en premier lieu**, l'exprimer oralement auprès de votre médecin ou du cadre responsable du service.
- **le formuler** dans un courrier :

- **soit par mail à :**

demandes-usagers@ch-rivesdeseine.fr

- **soit par voie postale à :**

Centre Hospitalier Rives de Seine
Direction de la qualité, gestion des risques et usagers
36 boulevard du Général Leclerc - BP 79
92205 Neuilly-sur-Seine Cedex

- **Utiliser** le portail national de signalement des événements indésirables de l'ARS (Agence Régionale de Santé)
<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>



SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION

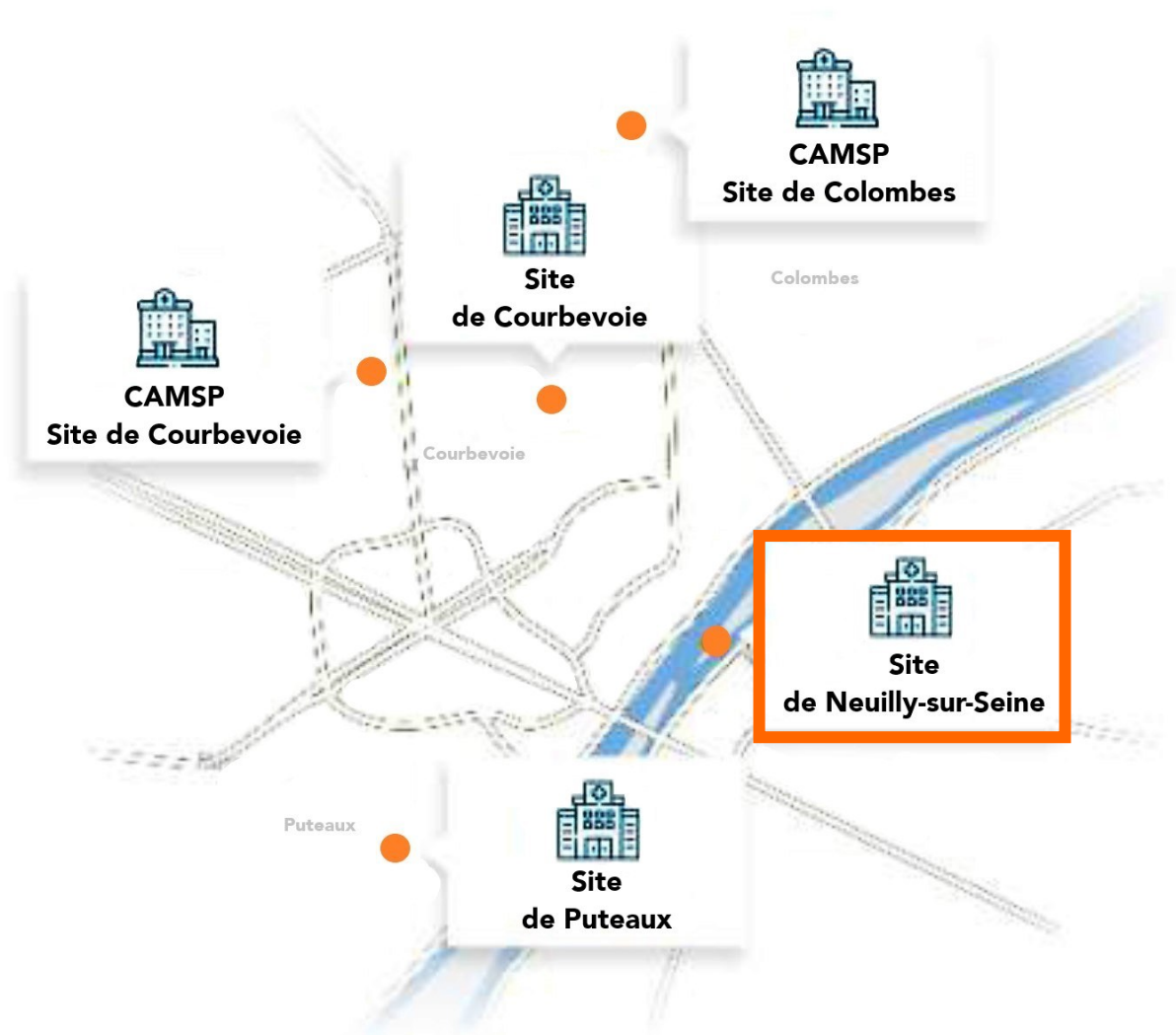
Si vous souhaitez nous adresser une réclamation relative à des difficultés rencontrées au cours de votre séjour, vous pouvez l'envoyer :

- **soit par mail à :**

demandes-usagers@ch-rivesdeseine.fr

- **soit par voie postale à :**

Centre Hospitalier Rives de Seine
Direction de la qualité, gestion des risques et usagers
36 boulevard du Général Leclerc - BP 79
92205 Neuilly-sur-Seine Cedex



L'ACCÈS AU SITE DE NEULLY-SUR-SEINE



Pas de parking



Station Pont de Neully



Arrêt Saussaye/Argenson

93

Arrêt Centre Hospitalier ou Collège A. Maurois

163 164

Arrêt Ile de la Jatte

43 73 158 174 176

Arrêt Général Gouraud

174

Arrêt Pont de Neully